

DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION 49 D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ACFI)

Textes de référence :

- Article 5 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Article L812-2 du code général de la fonction publique.

Nom de la Collectivité : _____

Nom de l'Autorité Territoriale : _____
(qui signera la convention)

Qualité : ☐ Maire ☐ Président(e)

Joindre à l'imprimé :

☐ L'avis* de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (ou du Comité Social Territorial lorsque la formation spécialisée n'est pas créée) relatif à la mission d'inspection exercée par l'ACFI du CDG49 en date du _____ ;

☐ La délibération de la collectivité autorisant l'Autorité Territoriale à signer la convention de mise à disposition d'un ACFI du CDG49 en date du _____.

**Pour les collectivités dont le Comité Social Territorial est placé auprès du CDG49, ne pas joindre cet avis (la F3SCT placée auprès du CDG49 a été saisie en séance du 13/06/2022 et a donné un avis favorable)*

A réception de l'imprimé et des pièces à joindre, le service Hygiène et Sécurité établira et vous transmettra la convention pour signature.

Fait à

Le

Le Maire, le Président,